

D'assistance en Espèces et en Coupons

Le présent document vise à fournir aux programmes de pays et aux partenaires des recommandations pour adapter les programmes d'assistance en espèces et en coupons (AEB) afin de réduire au minimum la propagation potentielle de la COVID-19 et de continuer à répondre efficacement aux besoins humanitaires.

PRINCIPES RELATIVES A LA COVID-19

Quand ils entreprennent des activités de programmation, le personnel des projets et les partenaires de CRS doivent:

► *Se demander à quel point il est essentiel* de mettre en œuvre l'activité compte tenu du risque pour le personnel, les partenaires et les participants.

► *Adopter une approche « Ne pas nuire »*: CRS et ses partenaires doivent comprendre comment se transmet la COVID-19 et prendre des mesures de prévention élémentaires pour se protéger et pour limiter le risque de propagation du virus pendant la mise en œuvre des programmes (voir [OMS - COVID-19](#)). Voici quelles sont ces mesures pour toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons, y compris le personnel de CRS, le personnel de nos partenaires, les bénévoles, les participants au programme et les populations, les prestataires de services, les marchands, etc.

- ◆ **Ne participez à aucune activité programmatique si vous ne vous sentez pas bien**; toute personne qui ne sent pas bien, présente des symptômes respiratoires, a été diagnostiquée avec la COVID-19 ou a été en contact avec une personne diagnostiquée avec la COVID-19 doit rester chez elle; si elle présente des signes/symptômes de COVID-19, elle doit suivre les protocoles du ministère de la Santé pour consulter un médecin (par exemple, appeler avant de se présenter en consultation)
- ◆ **Établissez une distance physique minimale entre les personnes**
- ◆ **Suivez les pratiques d'hygiène recommandées**, en particulier concernant le lavage des mains, les règles d'hygiène respiratoire et évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche

Chacun doit partir du principe que toutes les personnes qu'il rencontre est un cas soupçonné de COVID-19. Communiquez de manière transparente avec les populations concernant les activités, les changements, ainsi que le degré de confort de la communauté et ses besoins par rapport aux implications de la poursuite des programmes sur la santé.

► *Tenez-vous au courant et suivez les recommandations et les protocoles de l'OMS et du gouvernement/ministère de la Santé à propos de la COVID-19*:

- ◆ Respectez les restrictions gouvernementales et demandez une autorisation pour mettre en œuvre des activités/services essentiels, le cas échéant;
- ◆ Collaborez avec le personnel médical/module sectoriel Santé local pour garantir que les messages sanitaires liés à la COVID-19 sont cohérents et adaptés au contexte.

► *Adaptez les recommandations programmatiques à votre contexte et soyez prêts à opérer d'autres changements à mesure que la situation évolue*: Il est possible que certaines recommandations aient besoin d'être modifiées en fonction des niveaux de risque dans la communauté, du type de programmation, des perceptions, des capacités locales, de l'environnement opérationnel et du retour d'information des donateurs.

Le présent document contient d'autres recommandations de CRS, qui peuvent être utilisées pour accompagner ou compléter les recommandations du Comité permanent interorganisations (CPI), de l'OMS et des services de la Santé locaux selon les cas. **N.B. Ces recommandations peuvent être mises à jour périodiquement ; consultez le site [Covid 19: Ressources pour les partenaires de CRS](#) pour vous assurer que vous avez la dernière version.**

Avertissement: Les recommandations et ressources de programmes de CRS concernant la COVID-19 sont développées sur la base des recommandations internationales formulées par les organisations internationales compétentes comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Comité permanent interorganisations (CPI) et d'autres organismes humanitaires. Ces recommandations et ressources sont mises à jour régulièrement à mesure que de nouveaux éléments d'information deviennent disponibles. Les organisations partenaires et homologues qui souhaiteraient les consulter et les utiliser doivent s'assurer qu'elles se réfèrent aux informations les plus récentes disponibles auprès de l'OMS et du CPI.

N'oubliez pas : La réponse à la COVID19 peut varier selon le contexte, la capacité et la situation du marché de chaque pays. Afin d'obtenir de l'aide pour adapter des programmes d'assistance en espèces et en coupons (AEB) ou en concevoir de nouveaux, veuillez contacter votre interlocuteur à CRS, le cas échéant.

Les principaux facteurs à prendre en considération pour adapter des programmes AEB dans le contexte de la COVID-19 sont de **recenser les besoins prioritaires**, de **comprendre les risques** et de **communiquer clairement les changements et les ajustements**, tout en veillant à **ne pas nuire**.

AVANT DE DISTRIBUER DES ESPECES OU DES COUPONS

► *Contactez votre donateur*

- ◆ Informez votre donateur sur la situation sur place et de tout changement proposé à votre programme. Les donateurs ont fait savoir qu'ils feront preuve de souplesse en permettant des changements.
- ◆ Des implications budgétaires importantes sont possibles si vous devez adapter la conception de votre programme. Par exemple, il est possible que vous deviez augmenter votre valeur de transfert pour les programmes AEB, ou prévoir d'autres modalités s'il existe des problèmes majeurs d'accès au marché ou dans la chaîne d'approvisionnement.
- ◆ Tout changement dans la portée ou les activités nécessitera habituellement l'approbation explicite du donateur.

► *Ajustez votre approche de l'évaluation et du suivi*

- ◆ Utilisez des techniques à distance pour collecter les données d'évaluation de base qui vous aideront à informer votre décision. Vous pouvez utiliser le téléphone, envoyer des SMS ou utiliser les médias sociaux pour communiquer avec les points de contact communautaires ou les marchands locaux afin de vous informer sur les prix et la disponibilité sur le marché.
- ◆ Utilisez des techniques à distance pour recueillir des données de suivi post-distribution toutes les fois que cela est possible (par exemple, téléphone, SMS, médias sociaux) afin de vous informer sur l'accès des ménages aux marchés et sur les perceptions des risques et de la sécurité et pour confirmer que l'aide et les modalités utilisées sont toujours adaptées et pertinentes.
 - ► *Réviser la conception*
- ◆ Revoyez vos modalités
 - Réexaminez votre choix des modalités pour déterminer si votre conception actuelle est toujours sûre et le moyen le plus approprié d'apporter de l'aide. Vous serez peut-être amenés à vous rendre compte que la situation a changé en raison des réglementations officielles, des nouveaux risques ou des

conditions changeantes du marché. La même recommandation s'applique également aux programmes de distribution en nature.

- ◆ Réévaluez vos critères de ciblage
 - Revoyez et adaptez vos **critères de ciblage des bénéficiaires** pour tenir compte des groupes rendus récemment vulnérables par la situation ou dont la vulnérabilité s'est accrue du fait de la pandémie (c'est-à-dire les personnes ayant perdu des revenus à cause du confinement volontaire ou des restrictions limitant la liberté de mouvement faisant suite à l'épidémie). À mesure que la COVID-19 se répand dans le monde, les adultes et les enfants vulnérables (notamment les [personnes vivant dans les zones de conflit](#), les femmes et les filles, les [personnes handicapées](#), les minorités, les [personnes placées en institution](#), les [réfugiés](#), les [personnes déplacées](#) et les personnes extrêmement pauvres) peuvent être touchés de façon disproportionnée par la maladie et ses effets.
 - Analysez la façon dont les critères de ciblage affecteront la dynamique communautaire et veillez à adopter une approche « Ne pas nuire » dans le ciblage et la sélection des bénéficiaires.
 - Tenez-vous au courant des changements et ajustements éventuels apportés par les pouvoirs publics à leurs programmes de protection sociale en réponse à la COVID19 et envisagez de modifier vos programmes (par exemple, si le gouvernement réduit ou suspend les versements ou bien augmente ou étend la couverture).
 - Continuez à revoir votre stratégie de ciblage et faites preuve de souplesse à mesure que la situation évolue.
- ◆ Ré-évaluez votre valeur de transfert
 - **Ajustez** votre **valeur de transfert** de telle sorte qu'elle tienne compte des nouveaux besoins résultant de la crise. Par exemple : Incluez des dispositions pour d'autres articles d'hygiène ou d'éventuelles hausses des prix d'articles essentiels (produits alimentaires, moyens de transport permettant d'accéder aux services de santé, etc.).
 - Si les ménages ne sont plus en mesure de générer des revenus (par exemple, à cause des restrictions limitant la liberté de mouvement, de la fermeture des commerces et des entreprises, du repli du marché, etc.), il est possible qu'ils ne puissent plus satisfaire tous leurs besoins. Peut-être devrez-vous alors augmenter votre valeur de transfert. Revoyez vos hypothèses et votre analyse des carences concernant la proportion du panier des dépenses minimales que les ménages peuvent couvrir. Pour les plus vulnérables qui sont en quarantaine ou en confinement volontaires, vous pouvez considérer qu'ils ne sont plus en mesure d'accéder à aucune source de revenus. Vous devrez peut-être donc couvrir la totalité de l'écart des besoins (si aucune autre disposition gouvernementale n'a été mise en place).
- ◆ Ré-évaluez les conditions d'octroi de l'aide (pour les programmes « contre travail »)
 - En consultation avec les communautés et les donateurs, **suspendez temporairement ou supprimez les conditions d'octroi de l'aide** afin de réduire la nécessité pour les participants de se rassembler tous près les uns aux autres et pour le personnel du programme d'effectuer un suivi plus fréquent.
 - Concentrez-vous sur le travail essentiel. Si ces conditions sont essentielles, veillez à ce qu'elles soient directement liées à la prévention de la COVID-19 ou aux mesures visant la maladie (par exemple, hygiène, assainissement, maintien des infrastructures/services essentiels, etc.).

- Si le travail est nécessaire, examinez la façon dont il peut être échelonné dans le temps pour empêcher les rassemblements en un même lieu. Respectez toujours les recommandations sur l'éloignement sanitaire et assurez que des installations sanitaires appropriées sont mises en place sur les lieux de travail, conformément aux messages de l'OMS/du gouvernement.

► *Préparez le personnel et les bénévoles*

- ◆ Informez les membres du personnel et les bénévoles sur :
 - Les pratiques relatives à la participation communautaire ;
 - La transmission de la COVID-19, les mesures de prévention, les signes/symptômes et les protocoles du ministère de la Santé pour consulter un médecin ; et
 - Les bonnes pratiques d'hygiène et le lavage des mains.
- ◆ Facilitez l'accès du personnel au matériel de lavage des mains/désinfection pendant le travail sur le terrain.
- ◆ Assurez-vous que tout membre du personnel ou bénévole présentant des signes/symptômes ou indiquant avoir été en contact avec une personne présentant des symptômes (y compris les membres de son ménage) évite tout contact avec les autres membres du personnel ou de la communauté. Encouragez les membres du personnel/bénévoles symptomatique à consulter un médecin en suivant les protocoles du ministère de la Santé.
- ◆ Tous les employés doivent adhérer à un code de conduite de protection expliquant clairement quels sont les comportements à adopter et à ne pas adopter. Le personnel et les participants doivent savoir comment signaler sans danger les infractions à ce code.

► *Ajustez votre stratégie AEB de participation communautaire*

- ◆ Élaborez une stratégie de communication claire permettant d'atteindre divers groupes et populations vulnérables et marginalisées pour communiquer tout changement dans vos programmes concernant l'inscription, la sélection, la valeur de transfert, les mécanismes de versement, le retour d'information, les plaintes, etc.
- ◆ Intégrez l'accès à l'information sur la COVID-19, y compris sur l'hygiène de base, les mesures de prévention et l'accès aux soins de santé conformément aux directives du gouvernement, de l'OMS ou du module sectoriel Santé dans votre contexte.
- ◆ Fournissez des informations pratiques dans les langues locales, en temps opportun et sous une forme accessible, y compris pour les personnes handicapées.
- ◆ Veillez à ce que tous les employés connaissent les méthodes d'orientation dans le contexte local et les protocoles locaux pour les personnes avec un cas soupçonné ou confirmé de COVID-19. Pour de plus amples informations, reportez-vous à « Covid-19 Safe and Dignified Programming Guidance » (Programmation sûre et digne : Recommandations sur la COVID-19) sur [Ressources sur la COVID-19 pour les partenaires de CRS](#).
- ◆ Utilisez la participation communautaire pour examiner comment différentes modalités peuvent affecter la protection et les préoccupations touchant au principe « Ne pas nuire », y compris les considérations relatives au genre et au handicap. Consultez les membres de la communauté sur les effets inattendus possibles afin d'atténuer les risques pour les groupes vulnérables.
- ◆ Promouvez et renforcez les mécanismes de retour d'information sur la réponse au virus par SMS et appels téléphoniques pour éviter le besoin d'interactions en personne. Encouragez la rétroaction sur la qualité et l'efficacité de votre intervention et soyez prêts à adapter votre approche à l'évolution du contexte en tant que de besoin.

► *Prenez des dispositions pour les personnes en quarantaine ou en confinement volontaires*

- ◆ Là où les ménages bénéficiaires sont en confinement volontaire ou en quarantaine, assurez-vous que d'autres modalités de distribution sont en place qui ne les obligent pas à se rendre en personne aux marchés ou aux points de distribution/paiement.
- ◆ Mettez en place un processus clair permettant aux participants de charger un tiers de recevoir et d'utiliser le transfert en leur nom et incorporez des mécanismes de suivi à distance pour vérifier que les ménages ont effectivement reçu l'entièreté de leurs droits et ont pu en profiter.

EN COURS D'EXECUTION

► *Démarrage d'un programme AEB (Inscription)*

- ◆ Utilisez des méthodes d'inscription n'exigeant pas de grands rassemblements (par exemple pas plus de dix personnes), par exemple l'inscription au niveau du ménage, du quartier ou de la communauté ou une vérification à distance (par téléphone) des personnes identifiées par le biais de mécanismes communautaires.
- ◆ Confirmez et testez les coordonnées (par exemple, numéros de téléphone) pour les principaux points de contact communautaires et participants afin de faciliter le travail et la communication plus tard.
- ◆ Selon le contexte du programme, vous pourrez peut-être combiner en même temps les activités d'immatriculation et de distribution pour limiter les contacts entre les personnes.

► *Mise en œuvre d'un programme AEB (Distributions AEB)*

- ◆ Modifiez les approches pour éviter les grands rassemblements. Voir les IASC Interim Recommendations for Adjusting [Food Distribution Standard Operating Procedures in the Context of COVID-19 Outbreak \(formulées par le PAM\)](#) pour de plus amples informations sur la gestion des distributions et les ajustements possibles.
- ◆ Privilégiez les modes de distribution numérique (lorsque cela est possible et approprié)
- ◆ Si vous n'anticipez pas de problèmes d'approvisionnement importants sur les marchés locaux, effectuez les versements multiples en une seule fois pour réduire la fréquence à laquelle les bénéficiaires se rassemblent tout en continuant à couvrir les besoins. Si vous anticipez des contraintes d'approvisionnement sur les marchés locaux, effectuez des paiements numériques plus fréquents et de plus petits montants.
- ◆ Envisagez d'étaler les activités de distribution et de déboursement sur des périodes plus longues et d'attribuer aux ménages des créneaux horaires/jours spécifiques pour recevoir l'assistance afin de réduire les risques d'affluence aux points de distribution et sur les marchés.
- ◆ Recensez les risques liés à l'épidémie susceptibles d'aboutir à des restrictions de la liberté de mouvement, au confinement volontaire et des mesures officielles plus restrictives et adaptez vos approches de distribution en conséquence.

► *Autres grands rassemblements (groupes de discussion, séances de sensibilisation ou manifestations de communication sur le programme où est partagée l'information sur les critères de ciblage et de sélection, l'admissibilité, le processus de distribution, le retour d'information, etc.)*

- ◆ Demandez-vous si cette communication peut se faire d'une autre façon. Par exemple, par SMS, messages vocaux, appels téléphoniques, médias sociaux ou en petits groupes (la taille des groupes doit correspondre aux recommandations des autorités locales). Peut-être pouvez-vous communiquer ces messages dans des lieux publics que les gens ont encore besoin de fréquenter et où ils sont encore en mesure d'aller

(par exemple, des points d'eau). Veillez au respect d'une distance d'au moins un mètre entre les personnes, suivant les recommandations des autorités locales, toutes les fois que des petits groupes sont réunis. Essayez d'organiser des réunions en plein air, chaque fois que cela est possible. Sinon, trouvez un lieu suffisamment vaste pour maintenir cette distance minimale entre les personnes.

- ♦ Examinez tous les autres points de contact que les participants à votre programme doivent avoir avec le personnel du programme et des tiers (par exemple, marchands, prestataires de services financiers) et ne gardez que les plus essentiels.

► *Surveillance des marchés*

- ♦ Surveiller régulièrement la disponibilité et les prix des biens et services essentiels pour votre population cible, ainsi que la diversité et le nombre des marchands dans vos zones d'intervention.
- ♦ Pour cela, collectez des données de base sur les négociants, y compris tout changement des règles ou politiques gouvernementales ayant une incidence sur les marchés, ainsi que les problèmes de capacité et d'approvisionnement.
- ♦ Envisagez une surveillance à distance du marché en fournissant aux négociants et aux communautés des crédits de téléphonie mobile pour communiquer des informations de manière régulière.

Annexe 1 : Considérations propres à l'assistance en espèces

<p>Revoyez votre mécanisme de distribution d'espèces</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Revoyez votre mécanisme de distribution d'espèces actuel et anticipez les effets potentiels de la COVID-19 sur la capacité des ménages à continuer à accéder à l'assistance par ce moyen. • Si vous préparez ou planifiez des transferts en espèces, envisagez des mécanismes de distribution monétaire numérique (par exemple, argent mobile, cartes prépayées). Si l'infrastructure existe et que les participants au programme sont familiarisés avec ces mécanismes de distribution, vous limiterez ainsi la nécessité pour les participants d'être présents à plusieurs distributions pour bénéficier de leurs droits (pour les transferts monétaires réguliers en plusieurs versements). • Là où les points de paiement sont bondés de monde, essayez de vous mettre d'accord avec le PSF contractuel pour trouver des solutions permettant d'étaler les versements ou d'augmenter le nombre des agents/employés ou des points de paiement afin de réduire l'affluence. • Il est important que les participants à mobilité restreinte soient dûment pris en compte et puissent continuer à bénéficier de leurs droits. Le nombre de personnes ayant besoin d'une aide supplémentaire peut augmenter pour inclure celles qui ne sont plus en mesure de se rendre aux points de distribution ou de paiement et sur les marchés, en raison des mesures de confinement et de quarantaine volontaires.
<p>Collaborez avec les prestataires de services financiers (PSF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informez le personnel et les agents des PSF sur les messages de prévention de la COVID-19 (hygiène, éloignement sanitaire, assainissement des surfaces, etc.) conformément aux recommandations du gouvernement ou de l'OMS. • Collaborez avec les PSF pour recenser conjointement les principaux risques dans leurs opérations de distribution d'espèces aux participants et mettez-vous d'accord sur des protocoles d'atténuation des risques. Par exemple, se laver les mains avec du savon et de l'eau ou une solution à base d'alcool, nettoyer régulièrement les surfaces fréquemment touchées et les points de paiement, nettoyer les appareils, stylos ou autres équipements après chaque participant, demander aux agents/employés de porter des gants, imposer des distances minimales entre les personnes faisant la queue, etc. • Si nécessaire, prévoyez aux points de distribution du matériel de prévention et d'hygiène de base que les participants et le personnel du PSF pourront utiliser avant et après chaque opération. • Examinez avec les PSF leurs propres plans de continuité d'activité afin d'anticiper toute perturbation possible dans leurs services qui risqueraient d'avoir des répercussions sur le programme. Il est possible qu'ils aient besoin d'aide pour maintenir leurs activités et adapter les procédures afin de réduire les risques d'exposition pour les participants et leur personnel.
<p>Plaidoyer</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contactez les autres parties prenantes et le groupe de travail sur l'assistance en espèces (si présent) pour anticiper les risques pour les programmes de transferts monétaires en cours et formuler des stratégies d'atténuation communes. • Demandez-vous si un plaidoyer collectif ou individuel à l'initiative de l'organisation est pertinent concernant une baisse ou une annulation des frais de transaction ou d'autres obstacles empêchant les bénéficiaires d'accéder à des mécanismes de distribution à faible risque (par exemple, argent mobile ou argent numérique).

Exemple de changements apportés à un programme d'aide monétaire

AVANT	APRÈS
<ol style="list-style-type: none"> 1. Transferts monétaires mensuels à usages multiples sous enveloppe pour les ménages touchés par un conflit 2. L'équivalent de 40 USD pour couvrir 50 % des besoins de nourriture, d'eau et de transport 3. Destinés aux ménages déplacés 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Se mettre d'accord sur la stratégie d'engagement communautaire et diffuser des messages de prévention et d'hygiène répondant aux recommandations du ministère de la Santé/de l'OMS 2. Passer à des versements électroniques OU réduire la fréquence des distributions en espèces et s'assurer que les conditions d'hygiène sont adéquates et l'éloignement sanitaire est respecté lors des distributions 3. Augmenter le montant à 80 USD pour couvrir 90 % des besoins alimentaires, des nouveaux besoins d'articles d'hygiène et le loyer (pour les personnes qui ont perdu des revenus) 4. Élargir les critères de ciblage pour inclure les ménages plus vulnérables touchés par la COVID-19

Annexe 2 : Considérations propres à l'assistance en coupons

Communiquer avec les marchands participant au programme	<ul style="list-style-type: none"> • Demandez aux marchands participant à votre programme s'ils ont constaté ou s'ils anticipent des problèmes de renouvellement des stocks, de capacité ou d'approvisionnement et pourquoi. Demandez-leur s'ils ont besoin de plus d'aide pour répondre à la demande future. • Communiquez-leur les messages et les recommandations de l'OMS ou des services de la Santé (par exemple, encourager le lavage des mains et l'utilisation d'un désinfectant pour les mains si disponible, nettoyer les espaces publics régulièrement, nettoyer les appareils/stylos entre chaque participant, adopter des mesures d'éloignement sanitaire, etc.). • Envisagez de donner aux marchands participant au programme des crédits téléphoniques supplémentaires pour réduire le besoin d'un retour d'information et d'une surveillance en personne.
Distribution et échange des coupons	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les programmes d'assistance en coupons hors foires (par exemple, marchés réguliers), fournissez aux boutiques du matériel (par exemple, du désinfectant pour les mains et des gants pour les marchands, des stations de lavage des mains) à utiliser avant et après chaque opération, et offrez de l'aide aux marchands pour assurer le maintien d'une distance physique minimale entre les personnes. • Si vous planifiez des foires aux coupons, contactez les autorités locales et mettez-vous d'accord sur les ajustements nécessaires. N'organisez les foires que s'il n'existe aucune solution de rechange et tenez compte des protocoles contenus dans les IASC Interim Recommendations for Adjusting Food Distribution Standard Operating Procedures in the Context of COVID-19 Outbreak (formulées par le PAM) • Veillez à ce que les messages de l'OMS/des autorités sanitaires concernant le lavage des mains et le maintien d'une distance physique minimale entre les personnes soient affichés dans les boutiques (par exemple par le biais d'affiches) dans les langues locales. Effectuez des vérifications ponctuelles auprès des marchands pour observer les changements dans les comportements ou pratiques et veiller au respect des recommandations.
Réexaminez la conception de vos coupons	<ul style="list-style-type: none"> • Envisagez de diversifier votre liste des marchands acceptant les coupons, en vous concentrant surtout sur ceux qui sont les plus proches des communautés cibles. • Si des hausses de prix se produisent, il est possible que vous deviez recalculer votre valeur de transfert pour garantir que la valeur de votre coupon couvre adéquatement les besoins ciblés. • Si l'objectif principal de votre programme de coupons est lié aux besoins de première nécessité (par exemple, nourriture, articles ménagers, etc.), envisagez de lever les restrictions afin de donner plus de flexibilité aux ménages pour faire face à l'évolution de la situation (c'est-à-dire, coupons échangeables contre tout article disponible auprès d'un certain nombre de marchands) et diffusez des messages sur la priorité à donner aux articles d'hygiène et sur leur utilisation.
Examinez le mécanisme de vos coupons	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous en avez la possibilité, envisagez de passer à des coupons électroniques (au lieu de coupons en papier) pouvant être crédités à distance aux participants du programme avec des transferts multiples/répétés. Essayez d'échelonner les versements pour réduire l'affluence dans les boutiques. • Si des coupons en papier sont la seule option, envisagez de réduire le nombre de leurs distributions et d'échelonner les périodes pour les échanger afin de réduire l'affluence dans les boutiques. Veillez à un bon lavage des mains après chaque opération de coupons.
Paiement des marchands	<ul style="list-style-type: none"> • Examinez les procédures de paiement des marchands et opérez les ajustements nécessaires pour assurer que des paiements réguliers peuvent être maintenus. • Demandez-vous si l'augmentation de la fréquence des paiements aux marchands permettrait d'atténuer les problèmes d'approvisionnement. • Dans les zones à haut risque, envisagez des solutions de rechange temporaires permettant aux marchands de présenter des justificatifs de paiement (par exemple, envoi de photos des factures ou des reçus pour traiter les paiements, au lieu d'exiger une soumission physique), si pertinent.

Exemple de changements apportés à un programme de coupons

AVANT

1. Programme de coupons en papier pour des denrées et des articles non alimentaires destinés aux ménages déplacés récemment arrivés
2. Quatre marchands participant au marché central desservant les communautés environnantes
3. Valeur de 50 USD - choix d'articles
 - Ciblant les ménages déplacés uniquement

APRÈS

1. Se mettre d'accord sur la stratégie d'engagement/de communication communautaire, y compris les marchands
2. Examinez la situation de l'approvisionnement avec vos marchands
3. Incluez d'autres marchands locaux pour réduire les mouvements nécessaires vers des marchés plus importants
4. Utiliser des bons électroniques pour distribuer l'aide et éliminer les restrictions sur les articles pouvant être achetés.
5. Incluez des messages sur la priorité à donner aux articles d'hygiène.
6. Augmenter la valeur de transfert à 70 USD pour inclure des articles d'hygiène essentiels
7. Sensibiliser les marchands aux mesures d'hygiène et de prévention et, si possible, fournir un désinfectant pour les mains pour pouvoir l'utiliser dans leurs boutiques
8. Élargir les critères de ciblage pour inclure les ménages plus vulnérables touchés par la COVID-19